

RÉSOLUTION N° 412

**FINANCEMENT DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉTATS MEMBRES EN
VUE DE LEUR PARTICIPATION AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET
PHYTOSANITAIRES DE L'OMC**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que tous les pays des Amériques ont eu l'occasion de participer au renforcement des capacités au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Que ce renforcement des capacités a été bénéfique pour l'innocuité des aliments, la protection sanitaire animale et la protection phytosanitaire dans l'hémisphère et que les progrès dans ces domaines ont eu des impacts importants et positifs sur le commerce agricole;

Que des experts techniques de nombreux États membres de l'IICA, dont le Canada, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, le Chili et les États-Unis d'Amérique, se sont réunis en juin 2004 et sont convenus que le programme de renforcement des capacités au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC est bénéfique et qu'il devrait être considéré comme une priorité;

Que les fonds nécessaires pour la session d'octobre 2004 sur le renforcement des capacités dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires n'ont pas encore été réservés,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général que, sous réserve des disponibilités financières, il affecte des fonds à des mesures visant à faciliter la participation des États membres de l'IICA à la session du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) d'octobre 2004.
2. De donner instruction au Directeur général de préparer une proposition, en consultation avec les États membres, en vue d'obtenir l'appui des institutions financières régionales et internationales, dans le but de renforcer la participation des États membres de l'IICA au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

3. D'appuyer pleinement l'IICA dans ses efforts en vue d'obtenir des fonds de sources extérieures pour financer la participation des États membres de l'IICA au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.